



GAY-LUSSAC
GESTION

GAY-LUSSAC GESTION

GAY-LUSSAC GREEN IMPACT

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2023

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	9
rapport du commissaire aux comptes.....	13
comptes annuels	17
bilan	18
actif	18
passif	19
hors-bilan.....	20
compte de résultat.....	21
annexes	22
règles & méthodes comptables	22
évolution actif net	25
compléments d'information	26
inventaire.....	39

Société de gestion	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris

informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions des pays de l'Union Européenne.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation intégrale du résultat net et des plus-values nettes réalisées, comptabilisation des coupons courus.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indicateur de référence Stoxx Europe 600 Total Return, dividendes nets réinvestis, sur une période supérieure à 5 ans, après prise en compte des frais courants, et en y appliquant une stratégie d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement SFDR, de manière à ce que le FCP contribue à l'adaptation au changement climatique et à une transition vers une activité plus durable et responsable, tout en prenant en compte les critères extra-financiers selon une approche Best In Universe (ESG : Environnemental, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : Le STOXX Europe 600 Total Index (SXXR) est un indicateur ayant pour objectif de fournir une représentation vaste et désormais liquide du marché européen. Cet indicateur couvre l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume Uni. Il comprend 200 représentants de chacun des indicateurs grandes, moyennes et petites capitalisations.

Cet indicateur de référence est exprimé en Euros et calculé dividendes nets non réinvestis.

La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indicielle, la performance du FCP pourra s'écarter de cet indicateur de référence tant à la hausse qu'à la baisse.

L'administrateur de cet indicateur est Euronext NV.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Euronext NV, administrateur de l'indice de référence, est inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet (www.euronext.com). La société de gestion s'assure, lors des mises à jour ultérieures du prospectus, que ce lien est toujours valable).

Le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA est disponible sur le site suivant :

https://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_bench_entities.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées :

Le portefeuille est spécialisé majoritairement dans la gestion discrétionnaire d'actions « grandes capitalisations » de tous les pays de l'Union Européenne, sans allocation géographique ou sectorielle particulière, et au minimum à 75% en titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions. Une proportion maximum de 10% de l'actif net pourra être investie dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents, notamment Suisse, Norvège, Turquie et pays de l'Est).

La sélection s'effectue en quatre étapes :

1. Définition de l'univers d'investissement à travers des filtres quantitatifs, en utilisant trois facteurs de risque : Low Volatility, Low Beta et High Momentum.

2. Sélection des valeurs qui répondent à des grands thèmes d'investissement définis à partir des enjeux environnementaux et économiques retenus par la société de gestion (par exemple l'efficacité énergétique, l'approvisionnement durable). Ces thématiques peuvent évoluer de façon discrétionnaire.

3. Validation de ces valeurs en fonction d'une analyse à la fois financière et extra financière :

3a. L'analyse financière, fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, permet ensuite d'affiner la sélection des valeurs susceptibles d'être conservées dans la durée, en mettant l'accent sur la qualité de l'investissement (se reposant notamment sur les fondamentaux de la société cible) et le prix d'acquisition.

3b. L'analyse extra-financière repose sur une approche Best In Universe et Thématique.

L'approche ESG Best In Universe porte sur la prise en compte des critères extra-financiers (Environnemental, Social, Gouvernance) selon la méthodologie de rating ESG MSCI et exclue 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement. L'approche Thématique privilégie l'investissement dans des thématiques durables tel que l'innovation durable, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et la transition énergétique, en incluant au sein du FCP au minimum 25% d'émetteurs ayant au moins 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables et au maximum 20% d'émetteurs ayant moins de 10% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables.

Le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires aux activités durables est calculé selon la méthodologie d'impact de MSCI, notamment axée sur les UN SDGs et sur le cadre réglementaire de la taxonomie européenne.

La stratégie extra-financière du FCP repose également sur une politique d'exclusion, un suivi des controverses et différentes mesures de l'impact environnemental du FCP à l'aide d'indicateurs prenant en compte les risques de durabilité tels que :

- l'intensité carbone (Scope 1 + Scope 2 / Millions de Chiffre d'affaires) ;
- l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat (données grâce au SBTi – Science Based Targets Initiative)
- l'alignement à la Taxonomie Européenne (en %)
- le taux d'énergies décarbonées du FCP (en % d'énergies issues de ressources renouvelables, vertes ou alternatives de chaque position émettrice)

Cette analyse se fait sur l'ensemble du portefeuille avec un taux minimum de 90%. C'est une approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers d'investissement possible, en sélectionnant les valeurs « Best In Universe » indépendamment du secteur d'activité. Les limites de cette analyse extra financière sont les informations communiquées par les sociétés (par exemple des informations manquantes ou partielles).

4. Le poids de chaque valeur en portefeuille est déterminé en budget de risque afin de réduire la volatilité et le risque du portefeuille.

Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 30% maximum de son actif dans des actions cotées de petites et moyennes capitalisations de tous les pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif dans des produits monétaires et OPCVM de tout type de classification.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés jusqu'à 100% maximum de l'actif, dans un but d'exposition du portefeuille au risque action et/ou de couverture ponctuelle du risque de change.

Le FCP n'est pas actuellement labellisé « ISR ».

Le FCP a un objectif d'investissement responsable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou « SFDR »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant.

Le benchmark du FCP, le STOXX Europe 600 Total Return n'est pas un benchmark dit « durable ».

2. Les Actifs (hors dérivés)

➤ Les actions :

Gay-Lussac Green Impact est un FCP éligible au PEA investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions françaises ou de l'Union Européenne.

L'actif du FCP est investi majoritairement en actions et titres assimilés de sociétés européennes cotés sur les marchés réglementés. L'investissement est fait majoritairement dans des grandes capitalisations et minoritairement dans les petites et moyennes capitalisations dans la limite de 30%. Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 90% et 100%.

➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

A titre accessoire, l'actif net du Fonds peut être investi en obligations et autres TCN issus d'un état membre de la zone Euro disposant d'une notation « Investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation et en concordance avec les analyses de la société de gestion, en titres monétaires et en bons de souscription d'actions.

➤ Les parts ou actions d'autres OPCVM :

Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen (des pays appartenant à l'Union européenne).

Ces OPCVM peuvent être de tout type de classification.

Les OPCVM sélectionnés peuvent être gérés par GAY-LUSSAC GESTION.

3. Les instruments dérivés :

La nature des marchés d'intervention :

- Marchés négociés,
- Marchés réglementés

Le FCP peut investir dans les instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif.

Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Risque de change

La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois le montant de l'actif.

La nature des instruments utilisés :

- Futures,
- Options simples,
- Swaps de change,
- Change à terme.

Le Fonds n'aura pas recours aux « Total Return Swaps » (TRS).

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les instruments dérivés pourront être utilisés aux fins de :

- Exposition : une allocation rapide de l'exposition du portefeuille : pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, le gestionnaire peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection d'actions, en utilisant des futures et options simples cotées sur des marchés réglementés. Le risque actions ne sera jamais supérieur à 100 % de l'actif net.
- Couverture : une stratégie de couverture ponctuelle du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme..

4. Titres intégrant des dérivés :

La nature des marchés d'intervention :

- Marchés négociés,
- Marchés réglementés.

Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir :

Le risque auquel est exposé le fonds via des titres intégrant des dérivés simples ne peut pas dépasser le risque du sous-jacent. Le sous-jacent ou risque associé peut être un risque action ou de taux.

La forme des titres intégrant des dérivés :

Les titres intégrant des dérivés simples utilisés peuvent revêtir les formes suivantes :

- Obligations convertibles (simples, indexées),
- Obligations remboursables en actions (ORA),
- Bons de souscription,
- Droits de souscription,
- Warrants,
- CVG (Certificats de Valeurs Garanties),

L'utilisation de ce type d'investissements peut varier de 0% à 10% maximum de l'actif net du FCP.

Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos).

Le FCP n'investira pas dans des titres subordonnés.

La somme des engagements issus des dérivés et des titres intégrant des dérivés simples est limitée à 100% de l'actif net.

5. Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

6. Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de trésorerie.

7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : néant.

Profil de risque : Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché et qu'elle peut varier fortement.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de marché : Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds pouvant être exposé aux petites et moyennes capitalisations à hauteur de 30% maximum de son actif, ces variations peuvent être plus marquées et plus rapides que sur les grandes capitalisations. Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 90% et 100%.

Risque de liquidité : Le volume réduit des marchés des petites et moyennes capitalisations peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative et/ou une suspension de celle-ci en cas de non-cotation des titres.

Risque de perte en capital : Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque de change sur les devises de l'Union européenne hors Euro : Le Fonds peut investir dans des instruments libellés dans toutes devises étrangères hors zone euro. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments. La baisse des cours de ces devises par rapport à l'euro correspond au risque de change. Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangères hors zone euro.

Autres risques indiqués à titre accessoire :

Risque de taux et de crédit : Le Fonds peut investir dans des produits de taux dans la limite de 10% de l'actif. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places financières. La fluctuation des cours de ces valeurs peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une hausse ou baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations de gré à gré, l'OPVM est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité comprennent les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Dans leur politique de risque de développement durable, rendue publique conformément à l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations sur les investissements durables et les risques de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, les sociétés de gestion françaises intègrent des informations sur les risques liés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité : Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement.

L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres FCP qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité.

Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes, peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Risques liés à la prise en compte des critères extra-financiers dans le cadre de la mesure d'impact : La définition de normes, d'un système de notation et d'une terminologie ainsi que la qualité et la divulgation des données extra-financières et notamment ESG demeurent des enjeux de taille.

En l'absence de standardisation mondiale, il peut être difficile pour les investisseurs de comparer les offres ESG. L'absence d'une vision partagée sur la définition d'une activité durable, l'absence d'harmonisation des méthodes utilisées sur les activités ESG des

entreprises, l'absence de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés pour garantir la durabilité des investissements, l'absence actuelle de normes communes entraînent des approches différentes pour fixer et atteindre des objectifs extra-financiers et notamment les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance ou « ESG ».

Le cadre juridique et réglementaire européen régissant la finance durable étant toujours en cours de finalisation, les approches extra-financières ainsi que les critères ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction du portefeuille.

La sélection et les pondérations appliquées peuvent dans une certaine mesure être subjectives ou fondées sur des métriques qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations extra-financières et notamment ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et / ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, fondées sur une évaluation qualitative et critique, en particulier en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence d'approches multiples investissement.

Les méthodologies et approches peuvent différer d'entre les émetteurs et les différents fournisseurs de données d'information extra-financières... (profil de compétences et d'expériences des personnels affectés à l'analyse, méthodologies de collecte, de traitement, d'analyse et de consolidation de ces informations, critères d'évaluation et leur pondération, rigueur de l'analyse...). Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent et pour ainsi dire inévitable à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Par ailleurs, les critères ESG et de durabilité peuvent être peu exhaustifs ou manquer de précision. A ce jour, les données requises afin d'évaluer les principaux indicateurs d'incidences négatives ne sont pas toutes disponibles. Il existe un risque de précision et d'objectivité sur l'évaluation d'une valeur ou d'un émetteur.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- parts A : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques
- parts I : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels
- parts R : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques

Le Fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie.

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

Le Fonds convient à des investisseurs recherchant une exposition aux marchés actions et qui sont conscients des risques liés à la volatilité des marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Régime fiscal :

Dominante fiscale : Le FCP est éligible au PEA.

La gestion de ce FCP répond aux normes fixées pour les Plans d'Épargne en Actions (PEA). A ce titre, le portefeuille comportera au minimum 75% d'actions éligibles au PEA.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant que des parts de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale

soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de part de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Cette prestation ne pourra en aucun cas être facturée ni au Fonds, ni à la Société de Gestion.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris. Tél. : 01.45.61.64.90. Ces documents sont également disponibles sur le site www.gaylussacgestion.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 29 avril 2005.*
- *Date de création du FCP : 3 juin 2005.*

rapport d'activité

I. Stratégie de gestion

Revue Macroéconomique de l'année 2023 et perspectives

L'année 2023 a été rythmée par les décisions des banques centrales, et les marchés actions ont bénéficié de l'anticipation de baisses de taux en raison de la décélération de l'inflation pour rebondir en fin d'année. Globalement, les performances économiques ont été très hétérogènes en fonction des régions. Cette performance positive contraste toutefois avec un contexte macro-économique et géopolitique qui est resté complexe, avec la crise des banques régionales aux États-Unis, le sauvetage de Credit Suisse par UBS, tout comme la poursuite de la guerre en Ukraine et l'émergence d'un nouveau conflit au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, les principaux indices mondiaux se sont affichés en hausse : S&P 500 +24,2%, CAC 40 +16,5%, STOXX 600 12,7%. Les marchés resteront donc très attentifs aux premières baisses de taux pour l'année 2024.

Etats-Unis

Sur le plan politique aux États-Unis, les relations avec la Chine demeurent tendues, avec des restrictions sur les investissements technologiques et des tarifs douaniers inchangés. Une crainte de crise bancaire a également ébranlé le pays au mois de mars, avec la faillite de SVB entre autres. Les autorités sont rapidement intervenues pour limiter tout risque de contagion. Les élections présidentielles de 2024 seront bien évidemment un sujet majeur pour le pays au cours de l'année qui arrive.

D'un point de vue économique, la création d'emplois a été soutenue aux États-Unis, avec un PIB en hausse de 2% au T3 après deux trimestres de contraction. Cependant, l'inflation a persisté en début d'année pour finalement laisser place à la désinflation en seconde partie d'année. Globalement, cette désinflation, avec une hausse des prix de +3.1% YoY en novembre, a été principalement portée par le ralentissement des prix de l'énergie.

Sur le plan monétaire, La FED a continué sa lutte face à l'inflation, et a ainsi augmenté ses taux de +25 bps 4 fois entre janvier et mi-juillet, faisant grimper les taux à 5,50% au 26 juillet ; un ton bien plus hawkish que ce qu'avait anticipé la majorité des investisseurs en début d'année. Le discours de Jerome Powell a cependant changé à la suite de la décélération de l'inflation, indiquant que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, anticipée même avant que l'inflation n'atteigne les +2%. Le scénario de Higher for Longer, craint à la fin de l'été, ne devrait donc pas avoir lieu, et c'est plutôt un scénario de soft landing qui devrait se matérialiser. Ce ton dovish de la Fed, tant attendu par les investisseurs, a alimenté le rebond haussier de fin d'année.

Zone Euro

Sur le plan politique, l'année 2023 a été marquée par des événements majeurs en Europe, avec évidemment le conflit qui perdure en Ukraine. En Italie, Giorgia Meloni, dirigeante du parti d'extrême droite Fratelli d'Italia, est devenue la première femme présidente du Conseil, menant une coalition avec la Ligue et Forza Italia. Elle a adopté une position rigoureuse sur l'immigration, la sécurité, la fiscalité et les relations avec l'UE, exprimant son intention de réformer le mécanisme européen de stabilité. En Allemagne, le parti social-démocrate (SPD) d'Olaf Scholz a remporté les élections législatives, formant une coalition inédite avec les Verts et le Parti libéral-démocrate (FDP), surnommée la "coalition de l'ampoule". Scholz est devenu le nouveau chancelier, axant la nouvelle coalition sur des priorités telles que la transition écologique, la relance économique, la justice sociale et le renforcement de l'Europe.

Sur le plan économique, l'indice PMI du secteur manufacturier est passé en zone de contraction (inférieur à 50), reflétant les difficultés d'approvisionnement, et la faible demande. Il s'est établi à 44,4 en décembre 2023, en légère hausse par rapport à 44,2 en novembre 2023. Le PMI des services, s'est montré un peu plus résilient. Il s'est élevé à 50,7 en décembre 2023, en baisse par rapport à 51,5 en novembre 2023. La croissance économique a été très faible en 2023, avec seulement 0,7 % de progression du PIB, en raison du ralentissement du commerce international notamment.

Sur le plan monétaire, la zone euro a connu en 2023 une situation de stagflation, c'est-à-dire une faible croissance combinée à une forte inflation. La BCE a réagi en augmentant ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à 4,50%, afin de contenir la hausse des prix. L'inflation a atteint un pic de 5,6 % en moyenne dans la zone euro en 2023, principalement sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie, de l'alimentation et des biens industriels. Christine Lagarde s'est montrée moins dovish que son homonyme américain concernant les premières baisses de taux.

Chine

Sur le plan politique, la Chine a célébré le centenaire du Parti communiste chinois (PCC) en juillet 2023, avec un discours du président Xi Jinping qui a réaffirmé la voie socialiste du pays et sa volonté de réaliser la réunification avec Taïwan. Les tensions avec Taïwan se sont par ailleurs accentuées, avec des essais militaires autour de l'île. La Chine a également renforcé sa coopération avec la Russie, l'Iran et les pays de l'Asie centrale, tout en faisant face à des tensions avec les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, l'Inde et l'Australie, notamment sur des questions technologiques et commerciales.

Sur le plan économique, la Chine a connu une reprise de son activité en 2023, après avoir été affectée par la pandémie de COVID-19 en 2022. Le PIB a augmenté de 5,4% en 2023, selon les prévisions du FMI, soutenu par une hausse de la demande de services, un investissement manufacturier résilient et un stimulus de l'infrastructure publique. Cependant, la performance économique a été marquée par une volatilité, des pressions déflationnistes persistantes et une confiance des consommateurs encore faible. La reprise reste donc fragile. Sur le plan monétaire, la Chine a poursuivi une politique accommodante, en maintenant un taux d'intérêt directeur bas et en injectant de la liquidité sur le marché interbancaire.

Reste du Monde

Le conflit au Moyen-Orient a pris de l'ampleur, impliquant de nombreux pays et constituant une source d'incertitude pour les mois à venir. Le Japon a vu l'élection d'un nouveau gouverneur de sa banque centrale. Cette dernière a dû intervenir en juillet avec une opération d'achat surprise sur le marché obligataire nippon pour freiner la montée de ses rendements à dix ans, revenus à leurs plus hauts niveaux depuis 2014. D'un point de vue politique, les rejets des eaux de Fukushima ont exacerbé les tensions avec la Chine. Les relations entre le Royaume-Uni et l'UE sont demeurées tendues, particulièrement sur des questions telles que la pêche, l'Irlande du Nord et la sécurité.

Gestion

En accord avec les conclusions du Comité Macro-économique, nos thèmes d'investissements ont évolué au cours de l'exercice. En début d'année, la fin de la politique "0-COVID" en Chine nous a poussés à intégrer le thème "Réouverture de la Chine", anticipant un rebond de l'activité économique soutenu par la réouverture de l'économie chinoise et la forte augmentation de l'épargne accumulée par la population en 2021 et 2022. La reprise de l'économie chinoise étant nettement plus longue que ce que nous anticipions, nous avons fait évoluer ce thème pour nous exposer à la thématique suivante, à savoir la « Transition énergétique et l'électrification ». L'atteinte d'un objectif de zéro émission nette en 2025 nécessite de nombreuses innovations dans la construction, l'industrie, les transports et bien évidemment le secteur de l'énergie qui va devoir se décarboner via la montée en puissance du nucléaire et des énergies renouvelables.

Après un exercice 2022 particulièrement difficile pour les petites capitalisations, le début de l'année 2023 a été marqué par un léger rebond rapidement dissipé par les craintes liées aux faillites bancaires mi-mars, entraînant un stress de liquidité sur toute la classe d'actifs. Ce stress s'est perpétué en raison d'incertitudes liées à un potentiel risque de contagion. Dans ce contexte macroéconomique incertain, les investisseurs privilégient les actifs plus liquides et matures, à l'instar des Large Cap, au détriment de la classe d'actifs des Small Caps.

La période entre mars et octobre a été particulièrement difficile pour les petites capitalisations, pénalisées par le stress de liquidité et une politique monétaire restrictive instaurée par les banquiers centraux pour lutter contre l'inflation. Cela a continué de creuser l'écart de valorisation entre Small et Large Cap, créant une décote historique. Depuis plus de 20 ans, nous n'avons jamais observé une telle décorrélation de la performance des petites capitalisations avec leurs fondamentaux, même durant la dernière grande crise financière. Une comparaison qui nous semble assez injustifiée au regard de bilans désormais mieux capitalisés qu'en 2008-2009 pour les petites entreprises. Au cours de cette période, nous avons continué d'appliquer notre processus de gestion en budget de risque "low vol, low beta, momentum". L'atonie sur les petites capitalisations nous a permis de saisir des opportunités d'achat sur des sociétés, certaines étant mal valorisées au regard de leurs fondamentaux et de leurs perspectives.

Fin novembre, la baisse des taux longs et l'assouplissement probable des politiques monétaires restrictives dans les prochains mois nous ont conduits à renforcer nos positions sur l'immobilier, la construction ainsi que les valeurs à longue durée qui devraient bénéficier des baisses de taux d'intérêt en 2024.

Principales opérations de l'exercice 2023

Cette stratégie nous a amené, en 2023, à vendre des titres qui ne répondaient plus à nos critères thématiques ou avaient atteint nos objectifs de cours : DSM, Dino Polska, Saint Gobain, Kingspan, Nibe, Veolia, EDPR, Befesa.

Nous avons en revanche initié des positions en : UPM, Vinci, Sika, Coloplast, Ipsen, Sligro.

II. Performances

Au 31 décembre 2023, la valeur liquidative du FCP Gay-Lussac Green Impact s'établit à 394,17€ pour la part A, à 204 362,68€ pour la part I et 164,46€ pour la part R. Sur la période, la valeur de la part enregistre respectivement une hausse de +9,13%, +10,62% et 10,14%.

L'actif du fonds se situe à 70,21M€ à fin décembre 2023 contre 70,78M€ à fin décembre 2022.

Nous tenons à rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Information ESG

Cet OPCVM applique les principes énoncés dans la charte PRI (« Principles for Responsible Investment ») signée par la société de gestion Gay-Lussac Gestion, mais il ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2020 est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2023 est disponible sur le site : www.gaylussacgestion.com.

Actifs éligibles au PEA

La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA au 31/12/2023 est de 80,38%.

Procédure de choix des intermédiaires

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres.

La politique de sélection des contreparties est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

La politique de vote est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

1. Politique de rémunération

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.

Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».

La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité.

La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2022 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

2. Montant des rémunérations versées par GAY-LUSSAC GESTION à son personnel

Au cours de l'année fiscale 2023, une rémunération totale de EUR 2 062 360 a été payée à un nombre moyen de 23 employés de la société de gestion Gay-Lussac Gestion, avec un variable pondéré moyen de 18%.

La rémunération totale payée aux 7 preneurs de risques identifiés de la Société de Gestion a été de EUR 623 555 avec un variable pondéré moyen de 19%.

Rémunération brute 2023	% variable
Ensemble des collaborateurs : 2 062 360	18,00
Preneurs de risk (équipes Gestion Collective et Compliance) : 623 555	19,00

Avertissement :

La SGP communique, sur demande écrite, l'intégralité de sa Politique de Rémunération.

Règlement SFTR

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

GAY-LUSSAC GREEN IMPACT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GAY-LUSSAC GESTION
45, avenue George V
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GAY-LUSSAC GREEN IMPACT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GAY-LUSSAC GREEN IMPACT

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**GAY-LUSSAC GREEN IMPACT****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GAY-LUSSAC GREEN IMPACT

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.23 17:34:43 +0200

comptes
annuels

BILANactif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	69 605 202,98	67 853 874,22
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	67 350 639,77	64 764 819,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 254 563,21	3 089 054,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	43 935,20
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	43 935,20
Comptes financiers	695 548,71	2 965 312,48
Liquidités	695 548,71	2 965 312,48
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	70 300 751,69	70 863 121,90

BILAN passif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	66 279 061,40	74 886 188,30
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 406 308,24	-4 434 819,83
• Résultat de l'exercice	520 249,28	329 463,47
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	70 205 618,92	70 780 831,94
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	95 132,77	82 289,96
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	95 132,77	82 289,96
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	70 300 751,69	70 863 121,90

HORS-bilan

31.12.2023

31.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	41 086,46	2 441,18
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 433 637,76	1 368 199,30
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 474 724,22	1 370 640,48
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-265,02	-14 031,04
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-265,02	-14 031,04
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 474 459,20	1 356 609,44
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-928 758,04	-1 021 085,56
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	545 701,16	335 523,88
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-25 451,88	-6 060,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	520 249,28	329 463,47

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

a. Règles d'évaluation des actifs

1- Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Telekurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

b. Méthodes de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon couru.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais inclus.

c. Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

d. Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (1)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	- Part A : 2,316% TTC maximum - Part I : 0,96% TTC maximum - Part R : 1,40% TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	non significatifs (*)
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Aucune commission de mouvement n'est perçue par la société de gestion (2) Un montant forfaitaire de 0 à 18€ selon la place est perçu par le dépositaire
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance du FCP par rapport à l'indice Stoxx Europe 600 Total Return, uniquement en cas d'appréciation de la valeur liquidative sur la période de cristallisation et dans le respect du principe du « high water mark » sur les trois derniers exercices clos

(*) Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%.

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) Les commissions de mouvement perçues par la société de gestion sont arrêtées à compter du 01/01/2021

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus.

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Modalités du calcul de la commission de surperformance (CSP) :

L'indicateur de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice Stoxx Europe 600 Total Return.

La période de référence est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence sur un an.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé ».

La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à celle de l'indicateur de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

La commission de surperformance n'est due que si la performance de la part est supérieure au « high-on-high ».

Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du FCP.

Si au bout d'une durée de cinq ans les sous-performances constatées précédemment ne sont pas compensées par des surperformances, une réinitialisation sera mise en oeuvre.

e. Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

f. Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

g. Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

h. Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

i. Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

j. Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation des sommes distribuables pour les parts A, I et R.



2 évolution actif net

Devise	31.12.2023	31.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	70 780 831,94	93 198 931,34
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 547 398,54	2 563 571,27
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-9 008 492,98	-6 886 502,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 932 731,64	3 928 011,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 576 966,54	-8 577 909,74
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 555,33	-3 221,67
Différences de change	339 264,77	-49 813,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 646 705,72	-13 727 757,61
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-75 920,59	-2 722 626,31
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 722 626,31	11 005 131,30
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	545 701,16	335 523,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	70 205 618,92	70 780 831,94

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	695 548,71
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	695 548,71	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	CHF	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	7 731 554,16	4 712 149,03	1 761 265,33	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		95 132,77
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		75 782,12
Rachats à règlement différé		17 737,65
Commissions de mouvement		1 613,00
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART AC / FR0010178665	3 125,469	1 178 461,64	12 205,867	4 640 415,41
PART IC / FR0010182352	-	-	22,52869	4 357 443,87
PART RC / FR0014000EI9	2 351	368 936,90	70	10 633,70
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0010178665		-		-
PART IC / FR0010182352		-		-
PART RC / FR0014000EI9		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0010178665		-		-
PART IC / FR0010182352		-		-
PART RC / FR0014000EI9		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0010178665		-		-
PART IC / FR0010182352		-		-
PART RC / FR0014000EI9		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART AC / FR0010178665	2,32
PART IC / FR0010182352	0,96
PART RC / FR0014000EI9	1,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART AC / FR0010178665	-
PART IC / FR0010182352	-
PART RC / FR0014000EI9	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 2 254 563,21

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2023	31.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	520 249,28	329 463,47
Total	520 249,28	329 463,47

PART AC / FR0010178665	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-38 642,86	-108 892,54
Total	-38 642,86	-108 892,54
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART IC / FR0010182352	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	547 524,25	433 432,76
Total	547 524,25	433 432,76
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART RC / FR0014000EI9	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 367,89	4 923,25
Total	11 367,89	4 923,25
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2023	31.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 406 308,24	-4 434 819,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3 406 308,24	-4 434 819,83

PART AC / FR0010178665	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	824 930,85	-1 185 109,19
Total	824 930,85	-1 185 109,19
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART IC / FR0010182352	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 496 015,80	-3 170 962,33
Total	2 496 015,80	-3 170 962,33
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART RC / FR0014000EI9	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	85 361,59	-78 748,31
Total	85 361,59	-78 748,31
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 3 juin 2005.

Devise					
EUR	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	70 205 618,92	70 780 831,94	93 198 931,34	30 961 467,20	23 125 148,56

PART AC / FR0010178665	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	43 019,551	52 099,949	57 360,909	56 518,738	55 428,442
Valeur liquidative	394,17	361,18	454,63	376,65	328,18
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	18,27	-24,83	62,83	16,81	69,67

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART IC / FR0010182352	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	251,953	274,481	288,195	47,698	30,52915
Valeur liquidative	204 362,68	184 737,28	229 405,95	187 990,52	161 627,55
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	12 079,79	-9 973,46	33 694,53	10 450,76	36 117,07

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART RC / FR0014000EI9	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	10 695	8 414	5 406	4 600	-
Valeur liquidative	164,46	149,32	186,24	153,59	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	9,04	-8,77	26,48	0,28	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0010481960	ARGAN RAIT	PROPRE	28 000,00	2 385 600,00	EUR	3,40
DK0061686714	BRDR A AND O JOHANSEN A/S	PROPRE	80 000,00	754 605,59	DKK	1,07
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	28 000,00	2 900 347,52	DKK	4,13
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	45 000,00	1 990 575,00	EUR	2,84
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	32 000,00	1 955 200,00	EUR	2,78
IT0001157020	ERG SPA	PROPRE	90 000,00	2 597 400,00	EUR	3,70
NL0015001FS8	FERROVIAL SE	PROPRE	105 000,00	3 467 100,00	EUR	4,94
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	2 700,00	1 571 598,27	CHF	2,24
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	6 000,00	1 734 895,14	DKK	2,47
FR0010533075	GETLINK SE	PROPRE	130 000,00	2 153 450,00	EUR	3,07
SE0010985028	GREEN LANDSCAPING GROUP AB	PROPRE	150 000,00	950 342,47	SEK	1,35
SE0017483506	INSTALCO AB	PROPRE	220 000,00	810 922,86	SEK	1,16
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	20 221,00	2 181 845,90	EUR	3,11
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	46 000,00	1 059 840,00	EUR	1,51
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	125 000,00	3 251 875,00	EUR	4,63
FR0013204336	LDC SA	PROPRE	15 001,00	2 100 140,00	EUR	2,99
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	48 000,00	1 500 000,00	EUR	2,14
IT0005107492	LU VE SPA AZ	PROPRE	54 000,00	1 247 400,00	EUR	1,78
AT0000938204	MAYR-MELNHOF KARTON AG	PROPRE	23 645,00	2 993 457,00	EUR	4,26
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	55 000,00	1 665 400,00	EUR	2,37
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	20 000,00	2 106 047,52	CHF	3,00
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	25 000,00	2 341 705,91	DKK	3,34
IT0005337958	PIOVAN S P A	PROPRE	150 000,00	1 605 000,00	EUR	2,29
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	4 800,00	3 984 000,00	EUR	5,67
IT0005388266	SALCEF GROUP SPA	PROPRE	57 819,00	1 425 238,35	EUR	2,03

GAY-LUSSAC GREEN IMPACT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GG00BQZCBZ44	SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	PROPRE	50 000,00	2 243 000,00	EUR	3,19
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	3 500,00	1 034 503,24	CHF	1,47
NL0000817179	SLIGRO FOOD GROUP NV	PROPRE	60 000,00	951 600,00	EUR	1,36
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	35 000,00	2 957 500,00	EUR	4,21
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	80 000,00	2 724 800,00	EUR	3,88
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	20 000,00	2 274 000,00	EUR	3,24
BE0974349814	WARAHOUSES DE PAUW NV	PROPRE	55 000,00	1 567 500,00	EUR	2,23
DE000A11QW68	7C SOLARPARKEN AG	PROPRE	790 000,00	2 863 750,00	EUR	4,08
Total Action				67 350 639,77		95,93
O.P.C.V.M.						
FR0013228327	GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART I	PROPRE	7,00	1 157 163,21	EUR	1,65
LU2022049295	RAYMOND JAMES FUNDS GAY LUSSAC MICROCAPS EUROPE	PROPRE	5 000,00	1 097 400,00	EUR	1,56
Total O.P.C.V.M.				2 254 563,21		3,21
Total Valeurs mobilières				69 605 202,98		99,14
Liquidités						
AUTRES						
	FRAIS DÉPO SUR TRANS	PROPRE	-1 613,00	-1 613,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				-1 613,00		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-17 737,65	-17 737,65	EUR	-0,03
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	695 548,71	695 548,71	EUR	0,99
Total BANQUE OU ATTENTE				677 811,06		0,97
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-32 939,19	-32 939,19	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-40 896,84	-40 896,84	EUR	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 946,09	-1 946,09	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-75 782,12		-0,11
Total Liquidités				600 415,94		0,86
Total GAY-LUSSAC GREEN IMPACT				70 205 618,92		100,00

ANNEXE III

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Green Impact

Identifiant de l'entité légale : 969500FEHLK6091GEA71

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : 70.54% <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il a favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de 1.16% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> avec un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 29.46%	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Gay-Lussac Green Impact étant classé article 9 selon le règlement SFDR, il a pour objectif l'investissement durable. Le fonds a pour objectif de contribuer à l'adaptation du changement climatique ainsi qu'une transition vers une activité plus durable et responsable. Gay-Lussac a défini comme investissement durable toute entreprise dérivant plus de 10% de son chiffre d'affaires d'une activité durable. Pour cela nous considérons durable toutes les activités suivantes : les énergies alternatives, l'efficacité énergétique, les green building, la prévention et le contrôle de la pollution, et la gestion durable de l'eau et de l'agriculture. Nous considérons aussi comme durable sur le volet social les activités suivantes : l'accès à l'alimentation, le traitement des maladies majeures, l'accès aux soins d'hygiène, l'accès aux logements abordables, le financement des PME, l'accès à l'éducation ainsi que la connectivité pour les territoires en fracture numérique. De plus, le fonds doit avoir un alignement à la Taxonomie de l'UE toujours supérieur à 10%. Gay-Lussac mesure l'atteinte de ces objectifs par le calcul d'indicateurs qui représentent la durabilité du fonds.

Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Comme expliqué ci-dessus, afin d'atteindre l'objectif d'investissement durable qui est l'atténuation du changement climatique, nous calculons l'intensité carbone du fonds par rapport à son benchmark. De plus, nous regardons l'alignement aux Accords de Paris avec le nombre de sociétés engagés et ou validés par l'organisme SBTi ainsi que le pourcentage de GWh décarboné du fonds afin d'être en ligne avec les objectifs à 2050. Durant la période de référence, les indicateurs de durabilité et leurs performances sont à retrouver dans le reporting extra-financier du fonds ci-joint :

https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-Lussac-green-impact_12_2023_reporting-financier-mensuel_fr_fr.pdf

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Augmentation du nombre d'entreprises ayant un objectif fixé à 1.5°C ou Well-Below 2°C passant de 33% à 60%, pour ce qui est du pourcentage de GWh décarbonné nous sommes passés de 29.82% à 23.87%. La cause principale étant le changement de paradigme qui nous a fait réduire nos positions dans les entreprises pure-player d'énergies renouvelables.

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

N/A.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Ce produit investit dans des entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance et sont considérées comme investissement durable. Le produit applique un filtre d'exclusion sectoriel et normatif et surveille les controverses ESG sur une base mensuelle. Le taux de couverture des notations ESG et de la méthodologie ISR au sein du fonds vise à être toujours supérieur à 90 %.

La proportion d'investissements durables du fonds est d'au moins 90% et cet indicateur est disponible dans les rapports extra-financiers semestriels. Avant chaque investissement, toutes les entreprises sont évaluées en lien avec les critères ci-dessous afin de s'assurer qu'ils ne causent pas de préjudice important à l'objectif d'investissement durable.

Zone	Caractéristiques	Indicateur
Environnement	Atténuation de l'impact environnemental global	L'approche de l'entreprise pour intégrer les facteurs environnementaux dans les processus et stratégies d'investissement Approche à court terme pour gérer les émissions du champ d'application 1
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Approche à long terme pour gérer les émissions du champ d'application 1 Mesure, suivi et rapport sur les émissions de portée 2 et/ou 3
	Amélioration de la qualité de l'air	Mesure, gestion et atténuation des émissions atmosphériques de polluants spécifiques à l'industrie
	Gestion de l'énergie	Pourcentage de l'énergie utilisée dans le processus spécifique de l'industrie qui est dérivé de sources renouvelables. Objectifs concernant l'augmentation de l'énergie dérivée de sources renouvelables Objectifs de réduction de la consommation d'énergie
	Gestion de l'eau	L'approche de l'entreprise concernant les risques liés à la gestion de l'eau et les pratiques visant à atténuer ces risques. L'approche de l'entreprise en matière de gestion durable de l'eau et toute stratégie et pratique visant à conserver l'eau en tant que ressource de qualité
	Gestion des déchets	Gestion spécifique à l'industrie de la gestion des déchets Réduction des déchets
	Approvisionnement en matériaux durables	Pourcentage de matériel spécifique à l'industrie qui est certifié durable Le processus de passation de marchés inclut les aspects liés à la durabilité L'approche de l'entreprise pour optimiser l'efficacité des matériaux
	Atténuation des impacts environnementaux liés au cycle de vie des produits	Systèmes de gestion du cycle de vie des produits spécifiques à l'industrie Impacts environnementaux Intégration des incidences environnementales dans la phase d'utilisation L'approche de l'entreprise pour gérer l'impact du produit en fin de vie, y compris la référence aux matériaux récupérés, réutilisés, recyclés ou mis en décharge.
	Réduction des impacts sur la biodiversité	Approche spécifique à l'industrie pour gérer et atténuer ses impacts écologiques

Zone	Caractéristiques	Indicateur		
Social		Processus d'intégration des considérations environnementales dans les opérations et les stratégies de l'entreprise		
		Les politiques et pratiques de gestion environnementale de l'entreprise pour préserver les services écosystémiques		
	Adaptation au changement climatique	L'approche de l'entreprise pour identifier et atténuer l'exposition aux risques liés au changement climatique.		
		L'intégration par l'entreprise des impacts liés au changement climatique dans la stratégie opérationnelle		
	Atténuation des impacts sociaux globaux	L'approche de l'entreprise en matière d'intégration des facteurs sociaux dans les processus et stratégies d'investissement.		
	Diversité et inclusion		Une politique d'entreprise qui soutient la lutte contre la discrimination	
			Politique de l'entreprise en faveur de la diversité et de l'égalité des chances	
			Pourcentage de représentation des sexes pour (1) les cadres, (2) les professionnels et (3) tous les autres employés.	
	Droits du travail		Les processus de la société pour assurer la conformité avec les normes et standards internationaux relatifs aux pratiques de travail.	
			Effectifs couverts par une convention collective	
	Droits de l'homme		L'approche de la société pour prévenir le harcèlement des travailleurs	
			Code de conduite de l'entreprise applicable aux fournisseurs	
			Audits et suivis de la conformité des fournisseurs avec le code de conduite.	
		Gestion et atténuation de l'impact des opérations de l'entreprise sur la société		
	Santé et sécurité des employés		Politique de santé et de sécurité de l'entreprise	
			Système de gestion de la sécurité spécifique à l'industrie	
		Santé et sécurité des clients		Processus spécifiques à l'industrie pour identifier et gérer les risques de sécurité liés à l'utilisation des produits de l'entreprise.
				Processus spécifiques à l'industrie pour évaluer et gérer les risques et/ou dangers associés aux produits chimiques dans les produits
				Approche sectorielle de la gestion de la dépendance liée à l'utilisation des produits ou services de l'entreprise.
		Confidentialité des données	L'approche de la société pour garantir la confidentialité des clients	
Sécurité des données			L'approche de la société pour identifier et traiter les risques liés à la sécurité des données	
		L'approche de la société pour assurer la protection de la propriété intellectuelle (PI)		
Pratiques de marketing et de vente éthiques	L'approche de la société en matière d'information des clients sur les produits et services			
Bien-être des animaux	L'approche de l'entreprise pour garantir le bien-être des animaux dans ses opérations et/ou sa chaîne d'approvisionnement			
Gouvernance	Bonne gouvernance globale	L'approche de l'entreprise pour intégrer les facteurs de bonne gouvernance dans les processus et stratégies d'investissement.		
	Anti-corruption		Politique de l'entreprise en matière de lutte contre la corruption	
			Fonction de dénonciation	
	Comportement anticoncurrentiel	Politique de l'entreprise en matière de comportement anticoncurrentiel		
	Une structure de conseil diversifiée	Processus de détermination de la composition du conseil d'administration		

Zone	Caractéristiques	Indicateur
		Indépendance du président du conseil d'administration
		Indépendance des membres du conseil d'administration
	ESG Promouvoir la rémunération des dirigeants	Les mesures ESG liées à la rémunération des dirigeants
		Politique en matière de fiscalité et de planification fiscale
	Impôt équitable	Pays où l'entreprise opère/pays où l'entreprise paie des impôts
	Transparence	Reporting

— — — Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Les investissements réalisés au sein des fonds sont conformes et alignés sur les principes de travail de l'OCDE et les directives du Pacte Mondial des Nations Unies. Ceci est pris en compte et détaillé dans notre Déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité ici : <https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/uploads/2022/01/Gay-Lussac-Gestion-Declaration-sur-les-principales-incidences-negatives-en-matiere-de-durabilite.pdf>

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Gay-Lussac Green Impact a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



sur les facteurs de durabilité.

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds. L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2. De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Empreinte carbone	$\sum \left(\frac{\text{current value of investment}}{\text{investee company's enterprise value}} \times \text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG emissions} \right)$	
Intensité carbone	$\sum \left(\frac{\text{current value of investment}}{\text{current value of all investments (€M)}} \times \frac{\text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG emissions}}{\text{investee company's €M revenue}} \right)$	
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Intensité de consommation énergétique	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité	<p>Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et - lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois. 	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
Emissions rejetées dans l'eau	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives
Mixité du conseil d'administration	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG

Inégalité de rémunération H/F	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques)	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
ROBERTET SA	Matériaux	5,67%	France
FERROVIAL SE	Industrie	4,94%	Espagne
KONINKLIJKE	Consommation de	4,63%	Pays-Bas
COLOPLAST-B	Santé	4,13%	Danemark
MAYR-MELNHOF	Matériaux	4,26%	Autriche
7C SOLARPARKEN	Services aux	4,08%	Allemagne
THERMADOR	Industrie	4,21%	France
UPM-KYMMENE	Matériaux	3,88%	Finlande
ERG SPA	Services aux	3,70%	Italie
ARGAN	Immobilier	3,40%	France

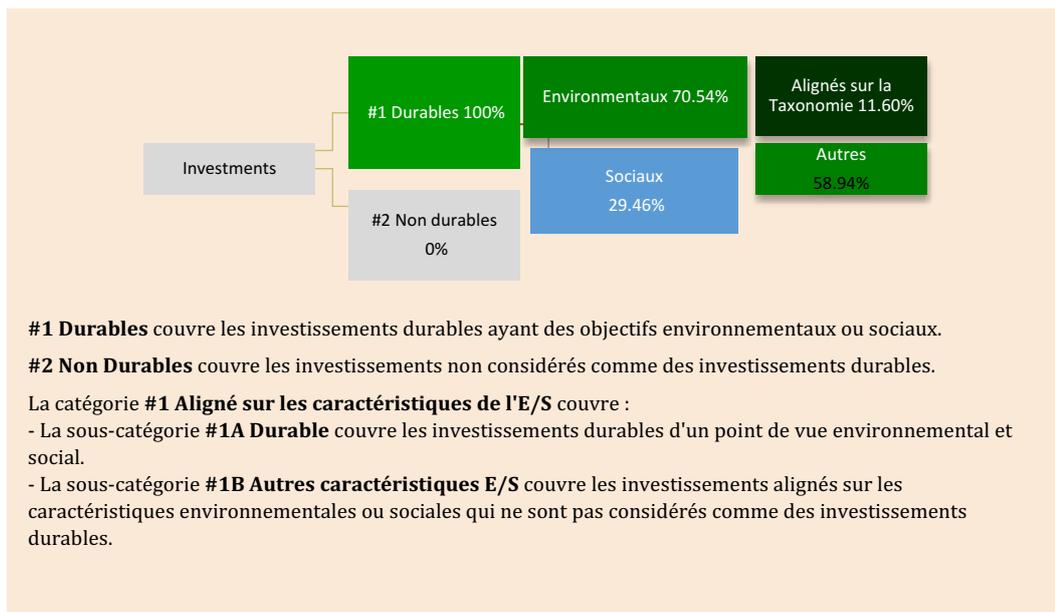
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir **02/01/23-29/12/22**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 100%.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

- Industrie 29.07%
- Consommation de base 12.83%
- Santé 16.74%
- Services aux collectivités 12.16%
- Matériaux 14.63%
- Immobilier 9.33%
- Technologie de l'information 5.26%
- Exposition aux combustibles fossiles (extraction, stockage...) 0%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

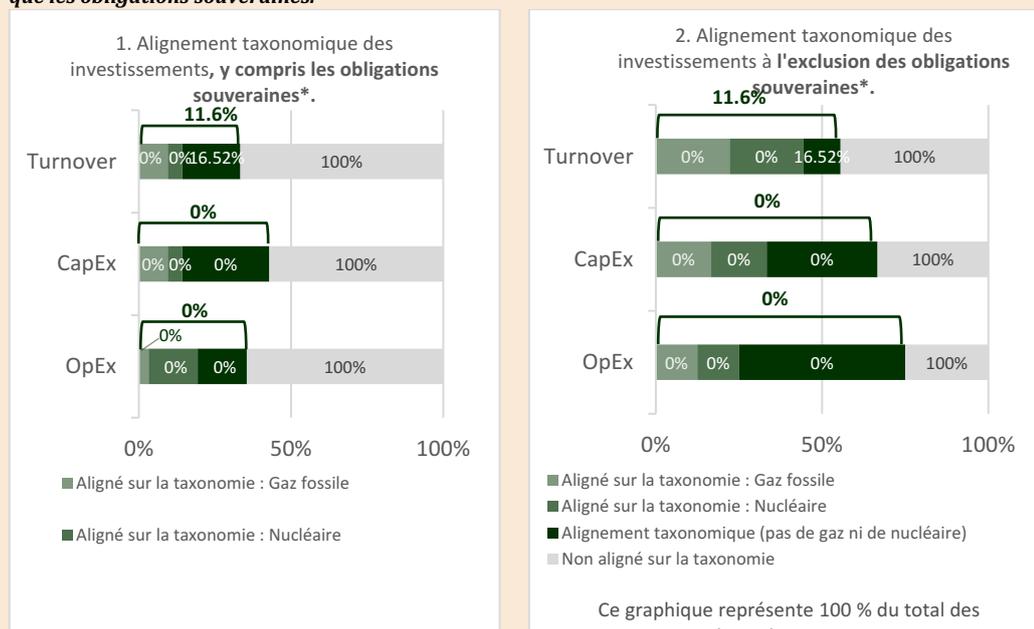
Les investissements durables ayant un objectif environnemental ont été alignés à 11.60% à la taxonomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?¹**

Oui :
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a baissé par rapport à la période de référence précédente. En effet le pourcentage est passé de 16.52% d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE à 11.6%.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné à la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné à la Taxonomie de l'UE est de 58.94%



Quelle est la part des investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social est de 29.46%.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "#2 Non durables", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds n'est pas investi dans la rubrique « #2 Non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le fonds assure la l'objectif d'investissement durable en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claires des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation de l'investissement durable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Pas d'indice de référence.

● Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pas d'indice de référence.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'indice référence.

● Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?

En 2023, le fonds a progressé de 10.6% pendant sue son benchmark, le Stoxx 600 TR a fait 15.8%.